



FO HSBC CE

VOUS PRÉSENTE



LES AVANTAGES

DANS VOTRE ENTREPRISE

TRUCS & ASTUCES

Restez informés et connectés à FO HSBC



www.fo-hsbc.fr



linkedin.com/fohsbc

SOMMAIRE

3

MUTUELLE

4

PRÉVOYANCE

5

ÉVÉNEMENTS
FAMILIAUX



6

GUIDE DE
PARENTALITÉ

7

REMBOURSEMENT
DE FRAIS

8

CHÈQUES
VACANCES

9

MÉDAILLE
DU TRAVAIL

10

PEE • PERCO

11

INTÉRESSEMENT
PARTICIPATION

12

COMPTE ÉPARGNE
TEMPS (CET)

13

LA RETRAITE



15

VOTRE CSE

17

FONCTIONNEMENT
CSE

18

CONTACTS



VOTRE MUTUELLE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE

L'ensemble des collaborateurs d'HSBC en France est couvert par ce régime de frais de santé obligatoire.

Les garanties de frais de santé offertes aux collaborateurs sont assurées par :

- ✓ Harmonie Mutuelle pour les collaborateurs d'HSBC Continental Europe, HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie et HSBC Global Services (UK) Paris Branch .
- ✓ Les cotisations sont prélevées directement sur votre bulletin de salaire sans prorata. Exemple si votre date d'embauche est fixée au 10, le mois complet est dû.

A noter : à partir du 1^{er} juin 2024, la cotisation de vos ayants droit (conjoint, enfants, ascendants) sera prélevée directement par HARMONIE MUTUELLE sur le compte bancaire que vous aurez communiqué.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les cotisations sont structurées de la façon suivante :

Régime Général			
Type d'adhésion	Participation salarié	Participation HSBC	Cotisation totale
1 adulte	45,86	51,50	97,38
1 adulte + 1 enfant	61,90	51,50	113,40
1 adulte + 2 enfants et plus	77,94	51,50	129,44
2 adultes	91,72	51,50	143,22
2 adultes + 1 enfant	107,76	51,50	159,26
2 adultes + 2 enfants et plus	123,80	51,50	175,30

*Conformément à la réglementation un tarif spécifique s'applique au régime Alsace Moselle

**Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

LES CONTACTS HARMONIE MUTUELLE ASSURANCES



Par téléphone :

09 80 98 00 46

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local)



Via l'Espace Assuré en ligne :

www.harmonie-mutuelle.fr



Par courrier :

Harmonie mutuelle

Salarié HSBC France

9 rue emile zola

cs 11729

37017 tours cedex 1

LA PRÉVOYANCE



Notre régime obligatoire de Prévoyance souscrit auprès d'AXA, assure depuis le 1er janvier 2018, l'ensemble des collaborateurs HSBC Continental Europe et HSBC Global Asset Management (Continental Europe). Le contrat collectif obligatoire a pour objet d'assurer le personnel salarié affilié à la Sécurité sociale, pour les garanties suivantes :

- ✓ DECES (PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE – DOUBLE EFFET – FRAIS D'OBSEQUES)
- ✓ RENTE EDUCATION
- ✓ DECES ACCIDENTEL / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (VIE PROFESSIONNELLE)
- ✓ INCAPACITE DE TRAVAIL - INVALIDITE PERMANENTE.

La garantie est l'engagement de l'assureur de payer une prestation unique ou périodique, en cas de réalisation du risque entre la date d'admission à l'assurance et la date de cessation de l'assurance

Il existe aussi des contrats facultatifs :

- ✓ L'ensemble des collaborateurs d'HSBC en France peuvent choisir d'être couvert par ce contrat souscrit auprès d'AXA et géré par Generation.
- ✓ Les collaborateurs d'HSBC Assurances-Vie peuvent également adhérer au contrat d'Assurance Facultative Décès (AFD) géré par B2V / BCAC.

LES CONTACTS AXA ASSURANCES



Par téléphone :
01 76 48 48 76



Par courrier :
UGIPS Gestion
5, place du Colonel Fabien
CS 90008
75484 Paris cédex 10



ABSENCES/CONGÉS

POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

L'indemnisation de ces congés autorisés est **fonction de votre ancienneté et de l'événement concerné.**

Motif de l'absence	Absences indemnisées		Justificatif
	Salariés ayant plus d'un an	Salariés ayant moins d'un an	
Mariage ou événements familiaux			
Mariage / PACS / Union du salarié	5 jours	4 jours	Attestation de la Mairie
Mariage / PACS / Union d'un descendant d'un salarié	2 jours	1 jour	Attestation de la Mairie
Soins			
Enfant malade - de 14 ans (Un seul enfant à charge)	3 jours*	3 jours	Justificatif médical
Enfant malade - de 14 ans (plus de deux enfant à charge)	3 jours par enfant avec un maximum à 9 jours au total	3 jours par enfant avec un maximum à 9 jours au total	Justificatif médical
Enfant hospitalisé - de 18 ans	2 jours par enfant	2 jours par enfant	Bulletin hospitalisation
Soin conjoint, concubin, pacsé	3 jours	néant	Justificatif médical
Soin ascendant du salarié	3 jours	néant	Justificatif médical
Soins d'un membre de la famille handicapé ¹	3 jours	3 jours	Justificatif médical
Soins du salarié handicapé	3 jours	3 jours	Justificatif médical
Annnonce de la survenance d'un handicap	2 jours	2 jours	Justificatif médical
Décès			
Décès du conjoint/ partenaire de pacs ²	5 jours	3 jours	Acte de décès
Décès d'un parent du salarié, de son conjoint, du pacsé ou du concubin	5 jours	3 jour	Acte de décès
Décès d'un autre ascendant du salarié ³	2 jours	néant	Acte de décès
Décès d'un enfant du salarié	5 jours	5 jours	Acte de décès
Décès d'un enfant du conjoint du salarié	5 jours	néant	Acte de décès
Décès d'un autre descendant du salarié ⁴	2 jours	néant	Acte de décès
Décès des collatéraux du salarié du conjoint ou du pacsé ⁵	3 jours	3 jours	Acte de décès
Naissance ou adoption d'un enfant du salarié	3 jours	3 jours	Acte de naissance
Déménagement	2 jours	néant	Justificatif de domicile

Pour déclarer ces congés, utilisez le formulaire adapté **via e-Demandes RH-Rubrique Mes Congés/Mes Absences***.

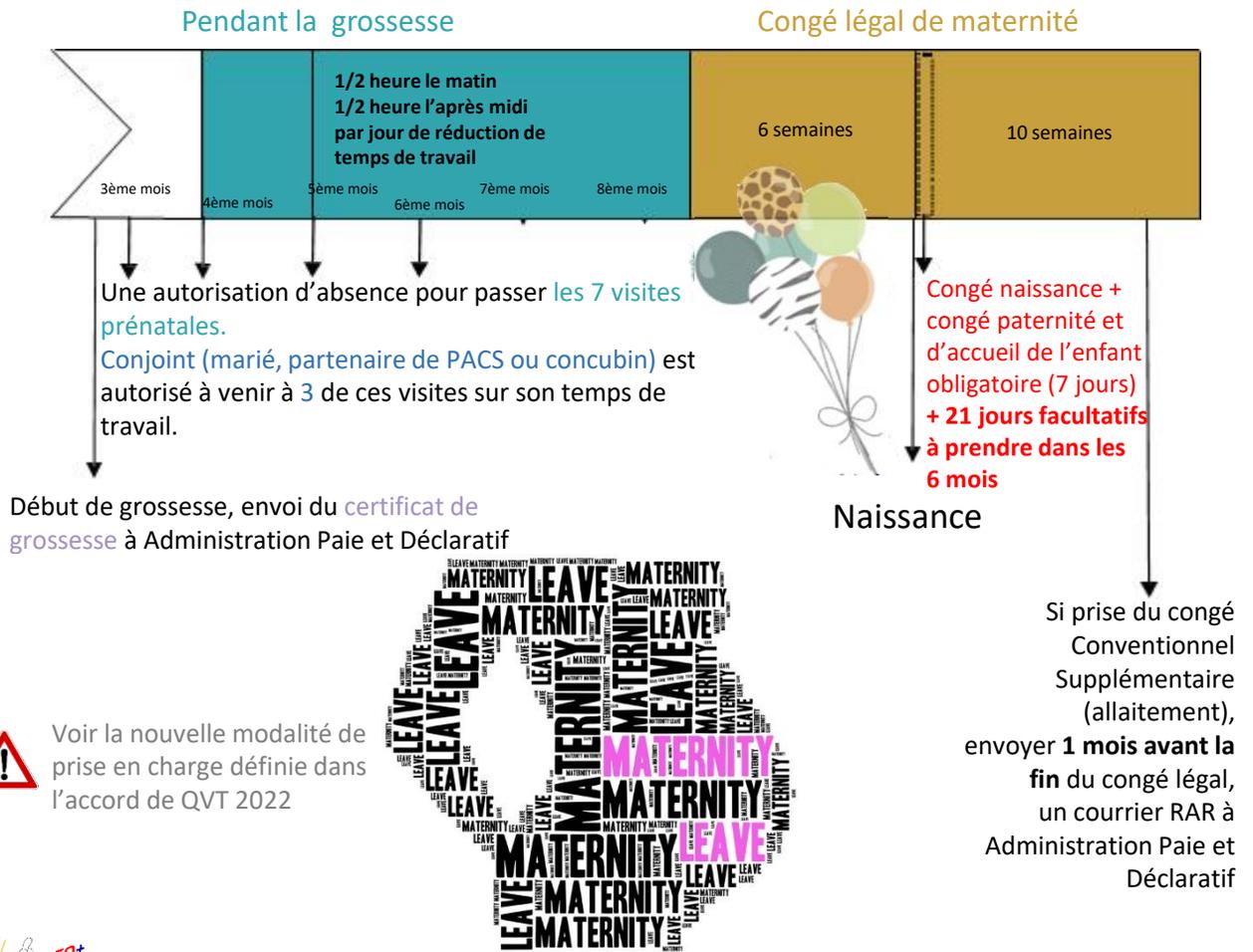
* si enfant à charge de moins 1 an et collaborateur ayant + 1 an ancienneté droit 5 jours.

- 1 enfant, conjoint, ou tout autre personne à charge fiscalement.
- 2 Enfant, conjoint, ou tout autre personne à charge fiscalement.
- 3 grands-parents et arrière-grands-parents.
- 4 petits-enfants, arrière-petits-enfants.
- 5 Frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs.



GUIDE DE PARENTALITÉ

Exemple de vos droits et démarches chez HSBC



Voir la nouvelle modalité de prise en charge définie dans l'accord de QVT 2022



Guide sur les discriminations en raison de l'état de grossesse dans le secteur privé

<https://www.defenseurdesdroits.fr/guides/guide-sur-les-discriminations-en-raison-de-letat-de-grossesse-dans-le-secteur-privé>

CONGÉ PATERNITÉ

Une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance de 3 jours. Le congé de naissance doit être pris à compter du jour de la naissance ou du jour ouvrable suivant.

Congé paternité et d'accueil de l'enfant est de **25 jours calendaires** pour la naissance d'un enfant, et de **32 jours calendaires** en cas de naissance multiple.

3 jours	4 jours calendaires	21 jours calendaires	TOTAL	28
Congé de naissance: Art L 3142-1 CT		Congé de paternité et d'accueil de l'enfant: Art L 1225-35 CT		
3 jours	4 jours calendaires	28 jours calendaires	TOTAL	35
Congé de naissance: Art L 3142-1 CT		Congé de paternité et d'accueil de l'enfant: Art L 1225-35 CT		



Voir l'accord QVT 2022, pas de perte de salaire pour les papas pendant toute la durée du congé paternité





PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR L'ENTREPRISE

FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN (IDF)

Tous les mois, l'entreprise prend en charge 50 % de votre abonnement en transport en commun. Les titres de transport à l'unité ne sont pas concernés par cette participation de l'employeur.

N'oubliez pas de faire votre déclaration annuelle et compléter une demande en ligne dans le portail : **HRDirect – Rubrique "Avantages Sociaux et Epargne Salariale"** - E-Demandes RH en cliquant sur Modifier/Gérer". et joignez à cette demande vos justificatifs de transport scannés (pas de papier).

FRAIS DE GARDE DE VOS ENFANTS

Si vous avez des enfants de moins de 6 ans pour les Indemnités de « crèche et de garde » ou âgés de 6 ans à l'entrée en sixième pour les indemnités de garde du mercredi et / ou vacances scolaires et/ ou après et avant l'école.

HSBC Continental Europe participe à vos frais de garde.

Le montant de cette indemnité dépend de votre déclaration auprès de E demande.

En 2024, **Cette participation de l'employeur** sera au maximum par mois de **230,99€** (Forfait journalier de **10,05€**). Elle est versée le mois suivant de la déclaration si vous avez créé la demande avant le 10 du mois.



L'indemnité est également versée pendant vos arrêts maladie, l'hospitalisation sous certaines conditions et les indemnités sont « rattrapables » dans l'année en cours !

CESU (Chèques Emploi Service)

HSBC France accorde aux salariés en situation de handicap, ou les salariés ayant à leur charge fiscalement un enfant, un conjoint ou un parent en situation de handicap.

Des montants alloués fonction de la situation du collaborateur et cumulables :

- ✓ 1200 € pour les salariés en situation de handicap.
- ✓ 1200 € pour les salariés parents d'un enfant en situation de handicap ou ayant un conjoint ou un ascendant à charge handicapé.
- ✓ 600 € pour les salariés en invalidité qui ne travaillent plus.



Certaines prises en charge de ce document sont susceptibles d'être modifiées car elles sont indexées sur le barème INSEE.



CHÈQUES VACANCES

POUR BÉNÉFICIER DES CHÈQUES VACANCES, IL FAUT :

- être salarié chez HSBC Continental Europe
- justifier de revenus fiscaux (Revenu Fiscal de Référence) inférieurs à 27.912,98€. Ce plafond est majoré de 6.478,16 € par demi-part fiscale supplémentaire.

Parts fiscales (avis d'imposition)	Revenu fiscal maximum
1	27.912,98 €
1,5	34.391,12 €
2	40.869,27 €
2,5	47.347,41 €
3	53.825,55 €
3,5	60.303,69 €
4	66.781,85 €
4,5	73.259,99 €
5	79.738,14 €
5,5	86.216,28 €

MONTANT DES CHÈQUES VACANCES

Les chèques vacances sont des titres nominatifs présentés en coupures de 10 ou 20 €.
Les chèques ont une validité de 2 ans après leur émission.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La demande s'effectue sur « e-Demandes RH » via le Formulaire « [Plan d'Acquisition de Chèques Vacances](#) ».

N'oubliez pas de vous munir de votre avis d'imposition lorsque vous faites votre demande.

Un plan d'épargne pour l'acquisition de chèques vacances à une durée de 4 à 12 mois.

Votre contribution est prélevée directement sur votre salaire.

- ✓ HSBC participe à hauteur de 50% de votre contribution mensuelle.
- ✓ Le Comité Social et Economique offre en plus à l'issue du 1er contrat de l'année civile, 200 € de chèques vacances

LIVRAISON

Vos chèques vacances vous seront livrés sous pli recommandé en 2 temps :

- ✓ d'abord les chèques vacances correspondant au plan d'acquisition
- ✓ Ensuite les chèques vacances correspondant à l'abondement du CSE





MÉDAILLE DU TRAVAIL

Si vous avez travaillé **20, 30, 35 ou 40 ans** (**tous employeurs confondus**, service national inclus), vous pouvez prétendre à une médaille d'honneur du travail qui, chez HSBC, s'accompagne d'une gratification net d'impôt (pour plus d'info, consulter notre site www.fo-hsbc.fr).

Pour percevoir cette gratification, **dès le nombre d'années de travail requis, vous devez faire la demande sur :**

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail



- ✓ Les emplois occupés avant votre entrée chez HSBC comptent, **ne ratez pas la date.**
- ✓ Le diplôme délivré par la préfecture est valable 1 an auprès de la RH.

Dès réception de votre diplôme délivré par la préfecture, saisir une demande dans « e-Demandes RH » via le Formulaire « [Médailles du travail et Primes de fidélité](#) ».

La remise des médailles est organisée une fois par an par HSBC.

PRIMES DE MEDAILLES DU TRAVAIL ET DE FIDELITE

Médaille d'honneur d'Etat		Ancienneté dans le Groupe HSBC à la date de l'obtention du diplôme d'Etat	Montant de la prime HSBC en euros
Années de service	Médaille		
20 ans	Argent	Entre 15 ans 19 ans (inclus)	969,84 €
30 ans	Vermeil	Entre 20 ans 35 ans (inclus)	1.212,31 €
35 ans	Or	Entre 36 ans 39 ans (inclus)	1.454,77 €
40 ans	Grand Or	40 ans et au-delà	2.182,15 €



PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE, PERF & PERCO

LE PEE (Plan d'Épargne Entreprise) ET LE PERF (Plan d'Épargne pour la retraite future)

Pour adhérer au PEE et PERF, il suffit de justifier de 3 mois d'ancienneté chez HSBC Continental Europe sous contrat de travail (CDI, CDD, Congé de Fin de Carrière et de Solidarité).



Vous pouvez affecter à votre PEE et PERF :

- ✓ la prime d'intéressement, en tout ou en partie
- ✓ les sommes issues de la participation, en tout ou en partie
- ✓ les droits épargnés sur votre CET
- ✓ des versements volontaires (exceptionnels ou programmés).

Ces versements volontaires sont limités au quart de votre rémunération annuelle brute - PEE et PERCO confondus. Vous pouvez répartir librement vos avoirs entre ces supports et modifier à tout moment et gratuitement sur internet : www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants vos choix d'investissement.

LE PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)



BON À SAVOIR : les versements effectués dans le PEE ou le PERF sont abondés par l'entreprise dans la limite des plafonds fixés.

Pour adhérer au PERCO, il suffit de justifier d'une d'ancienneté minimum de trois mois dans l'Entreprise

Vous pouvez affecter à votre PERCO :

- ✓ des versements volontaires (exceptionnels ou programmés). Ces versements volontaires sont limités au quart de votre rémunération annuelle brute - PEE et PERCO confondus
- ✓ la prime d'intéressement, en tout ou en partie
- ✓ les sommes issues de la participation, en tout ou en partie
- ✓ les droits épargnés sur votre CET

Les versements issus des droits acquis dans le CET sont limités à 10 jours par an lors de campagne annuelle.

Les versements abondés par dispositif

	PEE	PERF
Versements volontaires	✓	✓
Participation	✓	✓
Intéressement	✓	✓

Règle d'abondement du PEE

Tranche	Abondement BRUT	Montant total BRUT
0 - 125 €	300%	375 €
126 - 600 €	100%	475 €
601 - 1 500 €	50%	450 €
1 501 - 3 000 €	30%	450 €
3 001 - 5 250 €	20%	450 €
TOTAL		2 200 €

Règle d'abondement du PERF

Versements compris entre	Abondement BRUT	Cumul
0 - 360 €	120%	432 €
361 - 840 €	40%	192 €
Plafond		624 €

Il n'y a pas d'abondement sur le PERCO HSBC Continental Europe.





INTÉRESSEMENT PARTICIPATION

L'INTÉRESSEMENT

Suite à la loi Macron d'août 2015, à défaut d'instruction d'affectation (sur PEE, PERCO ou compte de dépôt), par internet ou par envoi du bulletin dans un délais impartis, votre intéressement sera automatiquement investi dans le PEE.

Placé dans le PEE, l'intéressement est défiscalisé à la sortie, au terme de 5 ans (ou avant pour les cas de déblocage exceptionnel prévus dans l'accord : mariage, PACS, acquisition de la résidence principale...).

LA PARTICIPATION

Si vous ne faites pas connaître votre choix dans les 15 jours (règlement sur le compte de dépôt ou investissement dans le PEE ou le PERCO), votre prime sera automatiquement investie pour :

- ✓ **50 % sur votre FCPE HSBC EE Monétaire (E) du PEE**, la participation est défiscalisée à la sortie au terme de 5 ans (ou par anticipation lors de cas exceptionnels)
- ✓ **50 % sur PERCO**, en gestion pilotée équilibre. Dans ce cas, vous ne pourrez débloquer votre épargne qu'au moment de votre retraite ou dans très peu de cas de déblocage anticipé, notamment pour l'acquisition de la résidence principale.

POUR RÉSUMER

Vous recevrez votre relevé personnel (par mail ou par courrier) précisant le montant de votre intéressement et celui de votre participation.

Sans réponse de votre part dans les délais impartis :

- la participation sera automatiquement versée
 - ✓ 50% sur le PEE (abondés le cas échéant)
 - ✓ 50% sur le PERCO (abondés le cas échéant)
- l'intéressement sera automatiquement versé sur le PEE. Il bénéficie de l'abondement dans la limite des plafonds.



LE CET

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Le compte épargne temps (CET) est un dispositif qui vous permet d'épargner des jours de repos afin de les utiliser ultérieurement sous forme de congés, de les transformer en épargne salariale ou, dans certains cas autorisés par la loi, de bénéficier d'un versement sous forme monétaire. Il existe deux comptes épargne temps chez HSBC Continental Europe :

Le Compte Epargne Temps Court Terme (CET CT) a pour finalité de reporter les jours de congés payés et/ou RTT non pris au 31 décembre d'une année sur l'autre.

Le Compte Epargne Temps Long Terme (CET LT) a pour finalité de financer une absence prolongée de type congé sans solde, un départ anticipé à la retraite, un passage à temps partiel ou un versement sur le plan d'épargne entreprise.

Alimentation de votre CET

Vous pouvez épargner du temps de repos ou des congés non utilisés sur votre CET :

- ✓ le report d'une partie des congés annuels
- ✓ partie des jours de repos à la disposition du salarié prévus aux
- ✓ tout ou partie du repos compensateur de remplacement.

Utilisation de votre CET

Vous pouvez utiliser les jours de repos épargnés :

- ➔ Sous forme d'une absence prolongée de type congé sans solde, un départ anticipé à la retraite, un passage à temps partiel ou un versement sur le plan d'épargne entreprise
- ➔ Sous forme de jours de congés payés et/ou de RTT reportés d'une année sur l'autre
- ➔ Sous forme de versement pour alimenter votre PEE ou votre PERCO, afin de vous constituer une épargne salariale (Seuls les 10 premiers jours transférés ou leur équivalent en heures)
- ➔ Sous forme monétaire si un accord est en cours.
Aujourd'hui le plafond annuel d'alimentation pour la monétisation est de : **10 jours maxi** (jours de RTT ou de Récup non pris de l'année précédente).



à des collègues malades ou des collègues s'ils ont un enfant ou un conjoint gravement malade, lors des campagnes ponctuelles d'appel aux dons organisées par la direction de relations sociales HSBC CE.

Les formalités à accomplir dans le cadre de votre prochain départ à la retraite.

Nous vous communiquons, ci-dessous, les formalités à accomplir dans le cadre d'un départ en retraite.

Vis à vis de HSBC Continental Europe, vous devez créer, au moins trois mois avant la rupture de votre contrat de travail, un cas dans « HR Direct » en nous informant que vous faites valoir vos droits à la retraite et en indiquant la date d'effet de celle-ci. Vous devrez joindre à votre cas « HR Direct » votre dernier relevé de carrière de l'Assurance Retraite.

En retour du cas traité et enregistré par la RH, vous devrez retourner dans « HR Direct » et suivre la procédure suivante :

- 1 - HR Direct
- 2 - Services RH
- 3 - Données personnelles et d'emploi
- 4 - Quitter la Banque

Sinon, depuis "Services RH", vous pouvez cliquer directement sur "Quitter la banque".

- 5 - Cliquez sur « Modifier/Gérer »
- 6 - Votre page « Fichier des employés » s'affiche
- 7 - Cliquez sur « Action - Agir », puis sur « Mettre fin au contrat »
- 8 - Remplissez tous les champs, en sélectionnant « Retraite volontaire » dans le champ « Motif ».

Indiquer votre date de départ. Remplissez le champ « Droits à congés » avec la valeur 0. Remplissez le champ « Nombre de jours pris à la date du départ » avec la valeur 0.

L'Administration du Personnel vous confirmera, par écrit dans votre coffre-fort électronique, la rupture de votre contrat de travail et le service "Paie" calculera votre solde de tout compte en intégrant le montant de votre indemnité de départ en retraite ainsi que votre (éventuel) reliquat de congés non pris.

Par ailleurs, il vous appartient de contacter, cinq mois avant la date d'effet de votre retraite :

1 - Pour votre retraite du régime général :

l'Assurance Retraite, pour liquider votre retraite du régime général de la Sécurité Sociale, par internet : www.lassuranceretraite.fr

2 – Cet organisme contactera, ensuite, **l'AGIRC-ARRCO** (www.agirc-arrco.fr) pour la liquidation de vos droits à retraites complémentaires.

3 - Si vous souhaitez liquider vos retraites supplémentaires :

LA RETRAITE

SUITE

- ART. 83 (géré par AXA en phase d'épargne) : envoyé un mail à : contactHSBC@apicil.com ou par courrier à : Apicil Prévoyance – Service Gestion Epargne Retraite - 38, rue François Peissel - BP 99 - 69644 Caluire et Cuire Cedex (Tél. 04.26.23.88.61)
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) (géré par AXA) : par internet : www.ere.axa.fr ou www.easyprojets.com
- Si vous souhaitez adhérer au régime d'accueil des retraités à la Mutuelle, nous vous conseillons de contacter, dans le mois qui précède votre départ de l'entreprise, la Plate-forme Harmonie Mutuelle au **0 980 98 00 46** (Numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h30 (hors jours fériés).
- Vous pourrez demander le déblocage de la totalité de vos avoirs sur vos comptes épargne entreprise directement auprès d'HSBC Epargne Entreprise 09 69 320 402 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00) ou sur le site internet : www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr
- Pour toutes vos questions Ressources Humaines, vous pouvez contacter le "Centre de Contact RH" par téléphone au 0 800 005 300 du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (hors jours fériés) ou via votre intranet RH "HRDirect", My HR Help.



CSE HSBC Continental Europe



Sur le site www.csehsbc.fr, vous trouverez les informations sur toutes les activités et avantages dont vous bénéficiez avec votre Comité, tel que les remboursements d'activités, colonie de vacances pour les enfants, les voyages, les weekends, cadeau de naissance et les offres partenaires.

ID: csehsbc

MDP: Mesavantages!1

ACTIVITÉS CULTURELLES OU SPORTIVES INDIVIDUELLES OU FAMILIALES

Tous les ans, votre CSE met à votre disposition une enveloppe. Selon la composition de votre foyer, vous pouvez en bénéficier par le biais de participations liées à vos activités culturelles et sportives.

Téléchargez le formulaire de subvention via le site et retournez-le accompagné de la facture originale qui doit être à votre nom et acquittée.



Pensez à bien déclarer vos changements de situation familiale (PACS, mariage, naissance, etc. au service RH) car la base de données est constituée par ce que fournit le service RH.



AVANTAGES DIVERS

Offres ponctuelles, week-ends, billetterie, bons plans, séjours subventionnés, etc...

SITE CSE HSBC :

<http://www.csehsbc.fr>



CADEAU NAISSANCE

Votre CSE vous propose une e-carte cadeau d'une valeur de 100€ pour célébrer cet heureux évènement avec notre partenaire OUCISE / ILLICADO



BONS CADEAUX NOEL

Chaque salarié bénéficie d'un bon cadeau Noël ainsi que ses enfants à charge jusqu'à l'année de leur 16 ans.



PROMOTION DU SPORT

Le CSE subventionne la "Promotion du Sport" à hauteur de 95 euros par personne. Cette mesure concerne également les conjoints, concubins ou pacsés, et enfant(s) à charge fiscalement. Tous les sports reconnus par le ministère des sports sont pris en compte.





Fonctionnement de votre CSE

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Le CSE doit être mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés. Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans.

Le CSE a pour objet d'assurer une **expression collective des salariés** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Il formule, à son initiative, et examine, à la demande du chef d'entreprise, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés ainsi que leurs conditions de vie dans l'entreprise.

Il est **obligatoirement informé et consulté**, lors des séances plénières, sur tous les projets économiques et financiers importants concernant l'entreprise.

Pour son fonctionnement, le CSE chez HSBC CE dispose selon l'accord en vigueur:

- ✓ d'un Secrétaire
- ✓ d'un Secrétaire adjoint
- ✓ d'un Trésorier
- ✓ d'un Trésorier adjoint
- ✓ 24 membres CSE titulaires
- ✓ 24 membres CSE suppléants
- ✓ 4 représentants syndicaux
- ✓ 6 représentants de proximité
- ✓ 5 membres CSSCT

J'adhère !

je soussigné(e),

M. Mme

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Coordonnées personnelles

Adresse*

Bât, entrée...

N° et voie

Lieu-dit

Code postal

Ville

Numéro téléphone

Adresse mail perso*

@

Informations professionnelles

Date d'embauche

Fonction actuelle

Affectation*

Classification*

RBWM AUTRE.....

F G H I J K

Technicien Cadre

Type de contrat

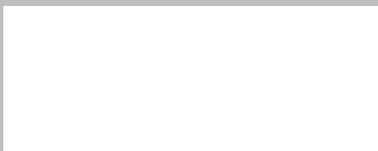
CDI CDD

Temps de travail

Complet Partiel à%

Date de l'adhésion

Signature de
l'adhérent



Vos contacts

Angélique FARIA
06.95.06.59.92

Johnny TERRENTROY
06.98.09.95.63

Nanyang ZHU
06.11.91 99.78

Adresse courrier :

Local **FO**
Immeuble Cœur Défense
La Défense tour 4
niveau conférence

Restez informés et connectés à FO HSBC



www.fo-hsbc.fr



[linkedin.com/fohsbc](https://www.linkedin.com/fohsbc)

Ou inscrivez-vous gratuitement
à notre newsletter :

<https://fo-hsbc.fr/newsletter>

Conformément à la RGPD, nous vous informons que les données personnelles
seront transmises à notre syndicat FO

La carte FO c'est :

- MACIF protection juridique
- Un accès à l'AFOC
- Carte 2022
Carte Certificat
n° 0000000
« Indépendance et Liberté,
pour la Vieillesse »
- Fo Cadres
Qui mieux que moi-même de droits pour vous
adhérer ?
- Toutes les informations de la
profession

La cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt (ou un crédit d'impôt en cas de non-imposition)
équivalent à 66% de son montant.

